

Guide de
l'offre éducative
des
Pyrénées-Atlantiques
2017-2018



Madame, Monsieur,

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques se mobilise pour créer un contexte favorable à l'apprentissage mais aussi offrir à nos collégiens la possibilité d'être acteurs de leur collège, acteurs de leur territoire, acteurs de leur avenir.

C'est le sens que nous entendons donner à notre politique Education et à ses différentes actions, et notamment au Projet Educatif Départemental, dispositif reconnu de tous.

Par cet outil de concertation, issu de la relation de proximité que nous entretenons avec la communauté éducative, nous agissons, depuis des années, en faveur de nos collégiens.

Nous souhaitons accompagner les équipes enseignantes des collèges, basques et béarnais, afin d'élaborer les réponses éducatives pour la construction du parcours d'apprentissage de nos jeunes.

Ces actions dans les domaines de la culture, de la citoyenneté ou encore du sport ou de la santé constituent autant d'opportunités offertes aux collèges d'enrichir leur mission d'éducation.

Ce nouveau guide du Projet Educatif Départemental vous permettra de découvrir ou redécouvrir les dispositifs proposés par notre Institution et participera, je l'espère, à la construction de votre pratique pédagogique, en faveur des collégiens des Pyrénées-Atlantiques.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques



Propos introductif

Pourquoi un Projet éducatif départemental ?

Les Assises de la Jeunesse ont mis en évidence la nécessité de promouvoir des actions de coéducation. Cet objectif a été repris dans la Charte d'engagement en faveur des jeunes autour de l'idée d'une offre d'actions éducatives innovante, cohérente et en lien avec les politiques départementales.

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés de l'Éducation Nationale, des familles et du secteur associatif. À travers un panel de mesures éducatives, l'objectif est ainsi de contribuer à la réussite éducative et personnelle des jeunes.

Le Projet éducatif départemental se veut être un projet partagé et un outil de coéducation ayant pour objectifs de :

- participer à l'épanouissement et l'émancipation personnelle des collégiens,
- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire,
- découvrir les métiers et les opportunités professionnelles locales,
- contribuer à la construction citoyenne des jeunes.

La définition du Projet éducatif départemental

Le Projet éducatif départemental est un document d'orientation stratégique qui définit les grands axes qui structureront l'offre éducative départementale en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.).

Il s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 15 ans et notamment au public des collégiens.

En lien avec les enjeux partagés de la Charte d'engagement en faveur des jeunes des Pyrénées-Atlantiques, le Projet éducatif départemental s'articule autour de quatre grands axes :

1 - soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes

2 - permettre la connaissance des ressources du territoire

3 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté

4 - encourager l'éducation à la santé et le sport

Le Plan d'actions annuel

Le Projet éducatif départemental est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions, actions existantes et actions nouvelles. Ce plan d'actions est revu annuellement au vu de l'évaluation et présenté à travers ce guide.

Plusieurs actions relèvent du **Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (P.D.E.A.C.)**. Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département/la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale/la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes :

1 - soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes

- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Susciter la pratique des langues régionales
- Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

2 - permettre la connaissance des ressources du territoire

- Découverte du patrimoine local
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Découverte des métiers et des formations

3 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté

- Sécurité
- Vivre ensemble
- Découverte des Institutions
- Histoire et mémoire

4 - encourager l'éducation à la santé et le sport

- Alimentation
- Sport

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre..

Certaines actions peuvent être adaptées pour une utilisation dans le cadre d'une offre éducative périscolaire, voire extrascolaire, hors contribution financière départementale. Elles sont identifiées sur chaque fiche action par le visuel :



Le Projet éducatif départemental : mode d'emploi

Les collèges peuvent bénéficier de ces actions selon 3 types de modalités :

1. l'appel à projet : les collèges devront remplir un dossier en ligne sur <http://ped.le64.fr> pour bénéficier d'une subvention. Ces demandes seront examinées selon le calendrier et les modalités suivantes :

- 
- Avril :** communication de l'ensemble de l'offre 2017-2018 et ouverture des appels à projet
 - 5 juin :** clôture des appels à projet
 - À partir du 5 juin :** réunion des différentes commissions d'instruction
 - Début juillet :** validation des projets retenus. Lettre d'information envoyée aux collèges
 - Septembre :** délibération sur l'attribution des subventions
 - Octobre :** notification aux collèges
 - À partir d'octobre :** paiement de la subvention (après réalisation de l'action)

Les subventions accordées aux collèges, au titre des appels à projet, ne peuvent pas dépasser un **montant plafonné**, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.) bénéficient d'une aide bonifiée. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département avant le lancement de l'appel à projet en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

Une participation financière minimale du collège est exigée pour chacun des projets.

2. le contact direct avec l'organisateur : les collèges pourront se rapprocher directement de l'association organisatrice pour la mise en place d'une action. Le nombre de ces interventions est défini dans le cadre de conventions entre le Département et ces structures associatives.

3. le contact direct avec le service concerné du Département : les services du Département proposent une offre éducative (Archives départementales, Centre d'Éducation au Patrimoine d'Irissarry, visite de l'Hôtel du Département...) et gèrent directement les inscriptions.

Modalités pour bénéficier de l'offre éducative départementale :

Appel à projets	Contact direct avec l'organisateur	Contact direct avec le service concerné du Département
Action 1 : sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (P.D.E.A.C.) Action 4 bis : susciter la pratique de la langue béarnaise/gasconne/occitane Action 5 : voyages scolaires éducatifs / transfrontaliers Action 7 : éducation et sport de pleine nature Action 10 : environnement sciences et société (P.D.E.A.C.) Action 14 : parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie Action 16 : collégien(ne) citoyen(ne) Action 20 : découverte des Institutions et des lieux de mémoire Action 21 : manger Bio&Local, Labels et Terroir	Action 3 : collège au cinéma Action 4 : susciter la pratique de la langue basque Action 11 : mission Nature Action 12 : planète précieuse « Mon territoire en jeu » Action 15 : sensibilisation à la sécurité routière Action 17 : citoyenneté numérique	Action 2 : grandir avec la culture Action 6 : sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page » Action 7 bis : sections sportives agréées par le rectorat Action 8 : séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea Action 9 : découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire) Action 13 : forums des métiers et des formations Action 18 : Agenda 21 de collège Action 19 : découverte de l'Institution départementale Action 22 : en vélo, c'est la classe !

Le guide de l'offre éducative départementale 2017-2018 ainsi que les documents types (fiche bilan...) sont téléchargeables sur le site internet du Département : www.le64.fr > Education(ou Jeunesse) > Projet éducatif départemental.

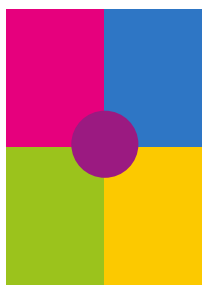
Les ressources de l'Éducation artistique et culturelle (E.A.C.) validées par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et le Département sont répertoriées à cette adresse : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>. Le site hébergera prochainement les ressources éducatives locales élargies à d'autres thématiques : sport, santé, citoyenneté.

Posez toutes vos questions sur ped@le64.fr et déposez vos demandes de subventions pour les appels à projet en ligne à cette adresse : <http://ped.le64.fr>

Évaluation

Le plan d'actions du Projet éducatif départemental est évalué chaque année au vu des objectifs définis. La fiche bilan devra obligatoirement être retournée après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.



Sommaire

Axe 1 - Soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes

Parcours d'éducation artistique et culturelle

- Action 1: sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (P.D.E.A.C.)p 7
- Action 2: grandir avec la culturep 8
- Action 3: collège au cinémap 9

Susciter la pratique des langues régionales

- Action 4: susciter la pratique de la langue basquep 10
- Action 4 bis: susciter la pratique de la langue béarnaise/gasconne/occitane.....p 11

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

- Action 5: voyages scolaires éducatifs / transfrontaliersp 12

Axe 2 - Permettre la connaissance des ressources du territoire

Découverte du Patrimoine local

- Action 6: sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page »p 13
- Action 7: éducation et sport de pleine naturep 14
- Action 7 bis: sections sportives agréées par le rectoratp 15
- Action 8: séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitaleap 16
- Action 9: découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire)p 17

Éducation à l'environnement et au développement durable

- Action 10: environnement, sciences et société (P.D.E.A.C.)p 18
- Action 11: mission Nature.....p 19
- Action 12: planète précieuse « Mon territoire en jeu »p 20

Découverte des métiers et formations

- Action 13: forums des métiers et des formationsp 21
- Action 14: parcours de sensibilisation aux métiers de l'industriep 22

Axe 3 - Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

Sécurité

- Action 15: sensibilisation à la sécurité routière.....p 23

Vivre ensemble

- Action 16: collégien(ne) citoyen(ne)p 24
- Action 17: citoyenneté numérique.....p 26
- Action 18: Agenda 21 de collège.....p 27

Découverte des Institutions

- Action 19: découverte de l'Institution départementalep 28
- Action 20: découverte des Institutions et des lieux de mémoire.....p 29

Axe 4 - Encourager l'éducation à la santé et le sport

Alimentation

- Action 21: manger Bio&Local, Labels et Terroirp 30

Sport

- Action 22: en vélo, c'est la classe !.....p 31

Vos contactsp 33



Les Axes

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Action 1

Nom de l'action : Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (P.D.E.A.C.)

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente dans les domaines des arts, du patrimoine et des sciences, tout au long de leur parcours scolaire,
- développer et renforcer leur pratique artistique (arts), favoriser la démarche d'investigation (sciences), s'approprier les principes de protection patrimoniale,
- permettre la rencontre avec des artistes, des œuvres, la fréquentation de lieux culturels, l'appropriation d'équipements patrimoniaux du territoire,
- développer le jugement, le sens critique, la créativité, la curiosité et l'imagination.

Description de l'action :

Le parcours d'éducation artistique et culturelle doit favoriser la démocratisation culturelle et l'égalité des chances. Le projet permet aux élèves d'aborder les domaines des arts, des sciences et du patrimoine et de valoriser les activités auxquelles ils prennent part.

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DSDEN, la DRAC et le Département et mobilise l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle peut être un élément d'un E.P.I. (Enseignement Pratique Interdisciplinaire).

Critères d'éligibilité :

1. L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra comporter tous les axes suivants, piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- « **fréquenter** » : diverses formes de productions (concerts, ballets, opéras, contes, spectacles, expositions...),
- « **s'approprier** » : développer des actions de médiation et de sensibilisation culturelle autour d'une offre culturelle et/ou scientifique (théâtre, danses, spectacle vivant, expositions, objet patrimonial, documents d'archives...),
- « **pratiquer** » : mettre les collégiens en situation de création artistique, d'expérimentation scientifique...

2. Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...) repéré(s) et identifié(s) par la D.S.D.E.N. et le Département : voir « Carte des ressources culturelles locales » sur le site <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival...)

Avec qui ? les partenaires culturels co validés par la D.S.D.E.N. et le Département.



Langues régionales ? le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en basque ou en occitan.

Participation du Département :

la participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 50 € de l'heure) et à 75 % du coût du transport.

Certains projets sont susceptibles d'être aidés par la DRAC, sur sollicitation du partenaire artistique et culturel et sous réserve que celui soit déjà soutenu par la DRAC (se rapprocher du partenaire pour connaître sa situation à ce titre).

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017..

Contact du Département :

Pôle Actions culturelles et linguistiques

Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@le64.fr

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Action 2

Nom de l'action : Grandir avec la culture

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Département

Objectifs de l'action :

« Grandir avec la culture » permet de développer des activités qui complètent les enseignements et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et de la création.

- permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste ou une structure culturelle, en leur ouvrant un espace d'échange et d'expression,
- proposer des résidences d'artistes dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, leur jugement esthétique et social,
- provoquer une réflexion sur la place de l'art et de la culture dans la société mais aussi dans la vie quotidienne du collège.

Description de l'action :

Le Département propose une offre de résidence artistique en collège dans les champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danses, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, nouvelles technologies.

Critères d'éligibilité :

Le projet devra permettre aux collégiens de développer les compétences et aptitudes suivantes :

- « **fréquenter** » : présence artistique accueillant les élèves sur le site du collège,
- « **s'approprier** » : temps d'intervention de médiation et de sensibilisation en direction des élèves, visite du lieu de création (théâtre, salle de spectacle, musée, exposition, cinéma...),
- « **pratiquer** » : mise en situation de création pour les collégiens.

L'offre de résidence se construit sur environ 50 heures d'intervention auprès des collégiens. Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé. À partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? le projet se déroulera pendant la saison 2017/2018

Où ? au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel

Avec qui ? compagnies ou opérateurs culturels candidats et retenus dans le cadre du dispositif « Grandir avec la Culture »

Langues régionales ? cette action peut être proposée en langue basque et en langue béarnaise/gasconne/occitane.

Participation du Département :

Le Département finance la prestation directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalités d'inscription :

Comment ? le collège devra compléter le formulaire d'inscription sur www.le64.fr > rubrique Éducation et le renvoyer sur ped@le64.fr.

Quand ? à partir du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Contact du Département :

Pôle Actions culturelles et linguistiques

Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@le64.fr

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Action 3

Nom de l'action: Collège au cinéma

Modalité de l'Action: Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action:

- former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques,
- constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image,
- acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

Description de l'action:

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle «favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques».

Un comité de pilotage départemental, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image (C.N.C.) en partenariat avec l'Education nationale, sélectionne les films proposés pour cette opération sur le plan national. Le C.N.C. élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.

La DRAC soutient la mission de coordination de l'opération « collège au cinéma », dont les actions de formations en direction des enseignants et des exploitants des cinémas de proximité.

Le dispositif « collège au cinéma » a pour contenu :

- la pré projection, accompagnée d'une action de formation, en direction des enseignants,
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève,
- la projection de 3 films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du C.N.C.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans les cinémas Art et Essai du département.

Participation du Département:

Les modalités d'accompagnement du Département évolueront dans le cadre du nouveau modèle départemental.

Modalités d'inscription:

Comment ? inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N. 64):

2, place d'Espagne - 64038 PAU cedex - Tél.: 05 59 82 22 00 poste 4601 - ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr

Quand ? pré-inscription en juin et confirmation en septembre.

Contact du Département:

Pôle Actions culturelles et linguistiques

Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@le64.fr

Susciter la pratique des langues régionales

Action 4

Nom de l'action: **Susciter la pratique de la langue basque Euskararen erabilpena sustatu**

Modalité de l'Action: **Contact direct avec l'organisateur**

Objectifs de l'action:

- susciter la pratique de la langue basque par les élèves,
- consolider par l'usage l'apprentissage scolaire de la langue basque,
- encourager l'usage de la langue basque dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action:

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les élèves au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes dans les collèges.

L'OPLB propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

Les projets présentés sont évalués sur la base des critères suivants :

- description du projet ;
- intensité de la pratique de la langue basque par les élèves ;
- pertinence et intérêt du projet du point de vue pédagogique ;
- caractère complémentaire vis-à-vis du processus d'apprentissage scolaire de la langue basque ;
- définition des modalités d'évaluation ;
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, des conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement et du Département.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés offrant un enseignement bilingue ou immersif

Quand ? durant l'année scolaire

Participation du Département: l'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de 5 partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Aquitaine Poitou-Charente Limousin, le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque et le Conseil des élus du Pays Basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toute autre aide attribuée par l'Education nationale/le Département/autre aide publique.

À charge du collège: le solde net du coût du projet.

Modalité de candidature: Compléter le formulaire de candidature téléchargeable sur le site de l'OPLB :

www.mintzaira.fr à partir du 16 mai 2017.

A retourner par voie postale **avant le 30 septembre** à l'OPLB, 2, allée des Platanes, 64100 BAYONNE

Contact de l'Office Public de la Langue Basque:

05 59 31 18 34 - eeplb@mintzaira.fr

Contact du Département:

Pôle Actions culturelles et linguistiques

Lea ETCHEGOYHEN - 05 59 46 51 15 - lea.etchegoyhen@le64.fr

Ekintzaren helburuak:

- Ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea ;
- Euskara baliatuz, eskolako euskararen ikaskuntza azkartzea ;
- Euskara ez izatea soilik ikasgelako hizkuntza baizik eta erregistro desberdinetan erabili ahal izatea.

Ekintzaren deskribapena:

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

EEPk bere laguntza ekartzen du, bereziki proiektuetan parte har lezaketen kanpoko eragileen zerrenda bat emanez.

Proiektuak ondoko irizpideen arabera ebaluatutak dira :

- proiektuaren azalpena ;
- ikasleen euskararen erabilpenaren heina ;
- proiektuaren interesa eta egokitasuna pedagogiaren alderditik ;
- eskolako euskararen ikaskuntza prozesuarekin osagarritasuna ;
- ebaluatze metodoaren finkatzea ;
- irakasle taldearen inplikazioa proiektuan.

Proiektu guztiak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirineo Atlantikoetako hezkunde nazionalako zerbitzuen zuzendaritzak, hiru sareetako aholkulari pedagogikoei, eta Departamendu Kontseiluak.

Norentzat ? maila guzietako ikasleentzat

Zein kolegio ? irakaskuntza elebiduna edo murgiltze sistema proposatzen duten kolegio publiko eta pribatuak parte hartzen ahal dute.

Noiz ? ikasturte denboran

Departamenduaren parte hartzea : EEP Interes Publikoko Erakundea da, 5 kide biltzen dituena : Estatua, Akitania eskualdea, Pirinio-Atlantikoetako Departamendua, Euskal kulturaren aldeko herrien arteko sindikata eta Euskal Herriko Hautetsien Kontseilua.

EEPk eman diru laguntza Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman diru laguntzarekin metatzen ahal da.

Kandidatura aurkezteko moldeak:

Eskabide txostena EEPren webgunean deskargatzen ahal da **2017eko maiatzaren 16tik goiti : www.mintzaira.fr.**

Osatu ondoan, EEPra helarazi behar da **2017ko irailaren 30 aitzin.** (EEP - 2, Platanoen ibilbidea - 64100 BAIONA).

Euskararen Erakunde Publikoko harremana:

05 59 31 18 34 - eeplb@mintzaira.fr

Departamenduko harremana:

Kultura eta hizkuntza ekintzetarako zerbitzua

Lea ETCHEGOYHEN - 05 59 46 51 15 - lea.etchegoyhen@le64.fr

Action 4 bis

Nom de l'action: **Susciter la pratique de la langue béarnaise/gasconne/occitane** **Suscitar la practica de la lenga bearnesa/gascona/occitana**

Modalité de l'Action: Appel à projet / contact direct avec le service concerné du département

Objectifs de l'action:

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue béarnaise/gasconne/occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action:

Dans le cadre du P.D.E.A.C., le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique béarnaise/gasconne/occitane.

Les projets seront aidés sur la base des critères suivants :

- intensité de la pratique par les élèves, de la langue béarnaise/gasconne/occitane dans le projet proposé ;
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique ;
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du Rectorat de Bordeaux, de la Direction des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques pour les trois filières d'enseignement.

Le projet doit être obligatoirement co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs...) repéré(s) et identifié(s) par la D.S.D.E.N. et le Département : voir « Carte des ressources culturelles locales » sur le site <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>

Le Département propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

Le Département accompagne les pratiques de langue béarnaise/gasconne/occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- des séjours pédagogiques thématiques au Centre d'Éducation au Patrimoine Ospitalea d'Irissarry,

Voir Fiche action 8 « séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea ».

- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales,

sur le site de Pau.
 Voir Fiche action 9 « Découverte des Archives : patrimoine, mémoire et histoire ».

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics offrant un enseignement bilingue ; publics et privés proposant un enseignement par initiation ou immersif

Quand ? durant l'année scolaire

Participation du Département: la participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière du Département dédiée à cette action.

À charge du collège: le solde net du coût du projet.

Modalité de candidature: Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril 2017 au 5 juin 2017.

Contact du Département:

Pôle Actions culturelles et linguistiques
 Colette LAPLÉCHÈRE - 05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

Objectius de l'accion :

Favorizar l'aviada deus projectes pedagogics qui pòrtan la lenga bearnesa/gascona/occitana dens registres autes que lo de l'ensenhament escolar.

Description de l'accion :

Dens l'encastre deu PDEAC, lo Departament que sostien los projectes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica bearnesa/gascona/occitana.

Los projectes que seràn ajudats sus la sòla deus critèris qui segueishen :

- intensitat de la practica peus escolans, de la lenga bearnesa/gascona/occitana dens lo projecte proposat ;
- pertinéncia e interès deu projecte tà cò de pedagogic e lingüistic ;
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projecte.

Los dossiers que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu Rectorat de Bordèu, de la Direccion deus servicis de l'educacion nacionau deus Pirenèus Atlantics e deus conselhèrs pedagogics entà las tres cordèras d'ensenhament.

Lo projecte qu'a d'estar obligtòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators,...) reperat(s) e identificat(s) per la DSDEN e lo Departament : véder la "Mapa de las ressorsas culturaus locaus" au site <http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/>

Lo Departament que perpausa ua ajuda a l'engenharia per la mesa en relacion deus collègis dab intervenients exteriors qui pòden intervièner dens los lors projectes.

Lo Departament qu'acompanha las practicas de lenga bearnesa/gascona/occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- sejons pedagogics tematics au Centre d'Educacion au Patrimòni Ospitalea d'Irissarry,

Véder Ficha accion 8 « sejon o animacion e descobèrta deu Centre d'educacion au patrimòni Ospitalea ».

- Visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departamentaus de Pau

Véder Ficha accion 9 « Descobèrta deus Archius : patrimòni, memòria e istòria ».

Entà qui ? deu temps de l'annada escolara

Participacion deu Departament : La participacion financèra deu Departament qu'ei evaluada au par deu contiengut, de las còstas deu projecte e de l'envelopa financèra deu Departament dedicada ad aquesta accion.

A la carga deu collègi : lo sòlde net de las còstas deu projecte.

Modalitat de candidatura :

Har la demanda en linha a <http://ped.le64.fr> deu 1^{er} d'abriu dinc au 5 de junh 2017.

Departamenduko harremana :

Pòle Accions culturaus e lingüisticas
 Colette LAPLÉCHÈRE - 05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

Action 5

Nom de l'action: Voyages scolaires éducatifs / transfrontaliers

Modalité de l'Action: Appel à projet

Action 5-a jmuévete!

Objectifs de l'action:

- inciter les jeunes des Pyrénées-Atlantiques à échanger avec leurs voisins espagnols,
- favoriser l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues.

Description de l'action:

Le projet devra développer un partenariat transfrontalier sur des thématiques dont le champ reste ouvert (environnement, culture, sport, etc.). La coopération pourra se traduire au travers d'actions multiples, telles que, par exemple, la mise en place de programmes pédagogiques communs, les échanges via les outils web...

Critères d'éligibilité:

La démarche de projet partenarial est un prérequis. Aussi, à lui seul, un voyage scolaire ne peut constituer un projet de dimension transfrontalière. Un partenariat avec une structure basée sur le territoire espagnol voisin devra être détaillé.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? projet à dimension transfrontalière avec l'Espagne, avec une attention particulière sur les partenariats de proximité (Euskadi – Navarre – Aragon).

Avec qui ? Collèges, associations, collectivités territoriales espagnols...

Participation du Département: La participation financière du département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet, avec un plafond maximal d'intervention fixé à **1 000 €**. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Ressources :

- **www.etwinning.fr** : réseau étendu d'enseignants, mettant à disposition des outils de communication et d'échanges pour les projets.

- **Pôle Coopération transfrontalière** en appui technique à la constitution du projet : Laurence HOURCOURIGARAY - Poste téléphonique : 05 59 46 51 24 - Mail : laurence.hourcourigaray@le64.fr

Action 5-b Voyages scolaires éducatifs

Objectifs de l'action:

- favoriser la mobilité européenne des collégiens,
- développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues.

Description de l'action :

Le projet de mobilité vise à développer :

- la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle,
- l'ouverture d'esprit,
- la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

Il doit favoriser l'immersion de l'élève par :

- la communication avec les habitants dans leur langue, la découverte des journaux locaux, des médias audiovisuels étrangers,
- la découverte du patrimoine culturel, etc.

Critères d'éligibilité:

- le séjour devra se dérouler en Europe (hors France) et avoir une durée minimale de 3 jours,
- Les collégiens devront élaborer des supports (photos, articles, films) à destination des autres collégiens, de leur famille, afin de faire partager leur expérience de la mobilité.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? Europe (hors France).

Participation du Département:

500 € pour les voyages à destination de l'Europe.



La participation du Département est limitée à **un projet**, au titre de l'action 5-a et de l'action 5-b (cumul possible des deux actions).

À charge du collège: le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement: la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalités d'inscription: Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril 2017 au 5 juin 2017.

Contact du Département:

Pôle Vie des collégiens - Christine DELABOST
05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 6

Nom de l'action : Sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page »

Modalité de l'action : Contact direct avec le service concerné du Département

Objectif de l'action :

- sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales.

Description de l'action :

Le Département organise, avec ses partenaires, « l'opération Pilou Page » qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche...

Pour qui ? classes de 5^{ème} en priorité des 6 collèges du Piémont

Collèges ? publics et privés

Quand ? en décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques.

Où ? en collège pour la séance d'informations et déplacement à La Pierre Saint-Martin pour la journée sur site.

Avec qui ? lors de la journée en station, 50 professionnels de la montagne et bénévoles : Club Alpin Français Vallée Ossau, École de Ski Français, EPSA, Comité Départemental de Montagne et Escalade, Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne d'Oloron, Météo France d'Uzein...

Participation du Département :

Participation financière pour le transport des collégiens. Montant défini sur présentation des factures acquittées.

À charge du collège : le pique-nique pour chaque élève et leurs accompagnateurs.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège après transmission des pièces justificatives des frais de transport au service instructeur (voir Contact du Département).

Participation technique : intervention d'un Guide de Haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques montagne hivernale, en amont de la journée en station.

Modalités d'inscription :

Comment ? les collèges du Piémont recevront une invitation du Département et devront se positionner auprès du Pôle Activités Sportives (voir contact Département).

Quand ? Rentrée scolaire.

Contact du Département :

Pôle Activités Sportives

Marie-Hélène SOLINHAC - 05 59 11 42 29 - marie-helene.solinhac@le64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 7

Nom de l'action : Éducation et sport de pleine nature

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :

- mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en fonction de la spécificité des espaces et des sites et de la saison,
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature et se familiariser avec les métiers liés aux milieux.

Description de l'action :

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation...

Les activités de pleine nature cibles sont, notamment, le canoë-kayak, l'escalade, la montagne, le ski, le surf et la spéléologie.

- montagne en hiver :

Le projet se déroule au minimum, dans le cadre d'un séjour sur deux journées consécutives, ou sur deux jours fractionnés. Lorsqu'une même classe ou un même groupe participe à un projet se déroulant sur 4 jours consécutifs ou fractionnés en Pyrénées-Atlantiques, le collège profite du partenariat établi avec l'EPSA (intervention d'un expert de l'association « Esprit montagne » sur le thème de « la sécurité en montagne, ça m'intéresse ») et de l'appui des professionnels de l'EPSA (les métiers en station, la fabrication de la neige artificielle, etc.) ainsi que de la gratuité des forfaits et d'une réduction sur la location du matériel et des cours de ski.

- les autres sites et espaces :

Le projet porte sur une ou plusieurs activités de pleine nature et sur la découverte de leur milieu avec par exemple des apports sur la lecture de l'océan, du gave, la formation des strates et des concrétions, les impératifs d'entraide et de sécurité... et/ou des métiers qui en découlent. Le projet se déroule, à minima, pour une même discipline sur deux demi-journées fractionnées ou sur une journée sur les sites ou espaces les plus proches du collège.

Critères d'éligibilité :

- conformité au descriptif de l'action,
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (E.P.S., Sciences et vie de la terre...) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet hors cycle EPS et hors action UNSS,
- co-construction : intervention de partenaire(s) agréé(s).

Non éligibles : les séjours d'intégration



Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? période hivernale pour le ski et automne et printemps pour les autres activités cibles (hors vacances scolaires)

Où ? hors des murs du collège

Avec qui ? l'établissement Public des Stations d'Altitude (E.P.S.A.), les Comités sportifs départementaux conventionnés, les associations ressources du Réseau sport 64...

Participation du Département :

Un seul projet pluridisciplinaire par an et par collège peut être retenu.

Participation financière : au plus 1 000 € par an et par collège.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la **fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Contact du Département :

Pôle Activités Sportives

Marie-Hélène SOLINHAC - 05 59 11 42 29 - marie-helene.solinhac@le64.fr

Sport

Action 7 bis

Nom de l'action : Sections sportives agréées par le rectorat

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Département

Objectifs de l'action :

- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture professionnelle, selon les préconisations de l'Éducation nationale,
- s'inscrire dans une démarche de préservation de la santé,
- répondre à la réussite du double parcours scolaire et sportif du jeune.

Description de l'action :

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement. Elles permettent ainsi la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.

Les objectifs de la section sportive doivent être validés par le Conseil d'administration de l'établissement. Le Rectorat accorde un agrément pour une durée de trois ans.

Critères d'éligibilité :

La section sportive doit être agréée par le Rectorat et la convention de partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés doit être effective. Elle doit répondre aux objectifs de l'action.

Quatre critères cumulés sont à respecter :

- un minimum de trois heures hebdomadaires hors UNSS,
- un nombre de participants, sur l'année scolaire, ≥ 12 élèves avec dérogation pour les sports de pleine nature et les sections mutualisées,
- au minimum, une pratique sur au moins deux niveaux de classe (6e, 5e, 4e, 3e),
- un partenariat effectif avec le mouvement sportif local et/ou départemental.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? sur l'année scolaire

Où ? dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité, dans les espaces, sites et itinéraires de pleine nature de proximité.

Avec qui ? l'enseignant référent du collège et le mouvement sportif (clubs, comités).

Participation du Département :

Il intervient dans le cadre d'une convention qui précise les modalités de fonctionnement de la section et le niveau d'engagement de tous les partenaires associés :

- accompagnement technique des conseillers en développement sportif ou agents de développement des comités sportifs départementaux conventionnés avec le Département. L'encadrement hebdomadaire est réalisé en lien avec le club local.
- pour les sections sportives de pleine nature et mutualisées, octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées auprès du prestataire dans la limite de 2 500 € par an et par établissement.

Modalité de paiement : la subvention est versée sur l'envoi par le collège, des factures acquittées auprès du prestataire pour les déplacements sur les sites d'entraînement.

A compter de l'année scolaire 2016/2017 : le financement du suivi médico-physiologique des collégiens n'est plus pris en charge par le Département.

Modalités d'inscription :

Pour les sections sportives sport nature et mutualisées, la convention établie avec les acteurs sur la durée de l'agrément en cours, la fiche de renseignement sur l'activité de la section sportive pour l'année scolaire à venir ainsi que le bilan de l'année scolaire précédente.

À retourner **avant le 30 juin de l'année scolaire en cours** en format numérique à l'adresse suivante : ped@le64.fr

Contact du Département :

Pôle Activités sportive

Marie-Hélène SOLINHAC - 05 59 11 42 29 - marie-helene.solinhac@le64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 8

Nom de l'action: Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Modalité de l'Action: inscription auprès du C.E.P.

Objectifs de l'action:

- favoriser l'éducation au patrimoine et sensibiliser les collégiens aux ressources locales : patrimoine naturel, patrimoine culturel, bâti, archéologique, linguistique ou ethnologique,
- permettre de découvrir l'histoire d'Ospitalea, ancienne commanderie des Chevaliers-Hospitaliers, d'apprécier sa réhabilitation et de découvrir ses expositions temporaires.

Description de l'action:

La mission principale du Centre d'éducation au patrimoine (C.E.P.) Ospitalea est de proposer aux enseignants et à leur classe des séjours éducatifs de 2 à 5 jours avec hébergement dans la commanderie et des animations éducatives à la journée ou à la demi-journée (sans hébergement). L'édifice du XVII^e siècle a été rénové au début du XXI^e siècle de manière très contemporaine en centre d'hébergement. Les chambres, les espaces de travail et de détente sont aménagés et font le lien entre ces 2 époques. L'offre pédagogique comprend 18 modules pédagogiques et se décline au sein de 6 thématiques :

1/ Patrimoine et Vie des hommes 2/ Patrimoine et Culture 3/ Patrimoine et Histoire 4/ Patrimoine et Education au développement durable 5/ Patrimoine et Education à la citoyenneté 6/ Patrimoine en Occ.

Pour qui? tous niveaux

Collèges? publics et privés

Quand? toute l'année - ouverture du lundi au samedi.

Où? CENTRE D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA - 64780 IRISSARRY



Langues régionales? La plupart des modules peuvent se dérouler, selon les objectifs pédagogiques des enseignants, en français, en basque, en bilingue français-basque ou en occitan (thématique 8).

Participation du Département:

Pour les séjours éducatifs d'au moins 3 jours/2 nuits, 80 % du coût du transport A/R collège-Irissarry (subvention versée après le séjour).

Modalité de paiement: subvention versée au collège après transmission des factures justificatives.

À charge du collège: Pour les séjours éducatifs: une participation forfaitaire comprenant l'hébergement, la restauration et les activités pédagogiques:

- 20 % du coût du transport A/R collège-Irissarry pour les séjours d'au moins 3 jours/2 nuits
- 100 % de ce coût pour les séjours limités à 2 jours/1 nuit

La grille tarifaire en vigueur est consultable sur le site internet du Département:

<http://www.le64.fr/culturesport/ospitalea/ospitalea.html>



Pour les animations pédagogiques:

- une demi-journée: forfait de 45 euros jusqu'à 30 élèves puis 2 euros par élève supplémentaire,
- une journée: forfait de 75 euros jusqu'à 30 élèves puis 3 euros par élève supplémentaire (pique-nique fourni par le C.E.P. pour 5 euros par participant ou fourni par le collège ou par les parents),
- le coût du transport A/R.

Modalités d'inscription:

Comment? Renseignements détaillés et formulaire de demande de séjour ou d'animation à télécharger et à compléter : <http://www.le64.fr/culturesport/ospitalea/une-offre-pedagogique.html>

Quand? toute l'année (en fonction du planning d'activités déjà existant au moment où la demande est formulée).

Contact du Département:

Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea Le Bourg - 64780 IRISSARRY
Olivier GIRY, responsable ; Emmanuel IÑARRA, Anne PAGOLA-BLAZQUEZ, médiateurs du patrimoine

Téléphone : 05 59 37 97 20 - Télécopie : 05 59 37 97 21 - Courriel : ospitalea@le64.fr



Histoire et mémoire

Action 9

Nom de l'action: **Découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire)**

Modalité de l'Action: **Contact direct avec le service concerné du Département**

Objectifs de l'action:

- questionner le passé pour mieux comprendre la société,
- proposer une offre pédagogique qui met en perspective l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires,
- rendre accessible aux enseignants et aux élèves les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux sur supports variés.

Description de l'action:

Les deux sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) proposent aux publics scolaires, du primaire au secondaire, encadrés par leurs enseignants, de découvrir leurs fonds d'une manière privilégiée, pédagogique et vivante.

Les Archives départementales proposent :

- **la visite des bâtiments** pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés (métiers du patrimoine),
- **les ateliers** et activités adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux (durée minimum 2 heures). Exemple de thématiques : Découvrir les Archives ; Vivre en Béarn au fil du temps ; Bayonne médiévale ; Patrimoine maritime et fluvial ; Ecrits et sociétés ; En route vers l'Ossau ; Mémoires de Guerres (Première et Deuxième Guerres mondiales)...,
- **l'offre pédagogique associée aux partenaires culturels locaux** : Missions Villes Art et Histoire et Contrats Locaux Education Artistique et Culturelle, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,...

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire



Où ? sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne)

Langues régionales ? Possibilité d'animation en langue basque sur le site de Bayonne et en occitan sur le site de Pau.

Participation du Département :

- 1 - Le Département finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80 %.
- 2 - le service des Archives met à disposition des outils pédagogiques: fiches pédagogiques aux professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne...

À charge du collège : le solde net du projet. Mis à part le déplacement, l'ensemble de l'offre éducative des Archives est gratuite.

Modalité de paiement : le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif (facture acquittée à transmettre au service des Archives).

Modalités d'inscription :

Comment ? inscription auprès des Archives départementales (voir contact ci-dessous)

Quand ? au minimum un mois avant la date de la visite

Ressource : archives.le64.fr

Contact du Département :

- **Pau :** Carine FREYSSINET - 05 59 84 97 60
 - **Bayonne :** Tere GARCIA-LARRACHE - 05 59 03 93 93
- Service des Archives - archives@le64.fr (Pau) - arch-bay@le64.fr (Bayonne)

Éducation à l'environnement et au développement durable

Action 10

Nom de l'action : Environnement, sciences et société (P.D.E.A.C.)

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :

- encourager la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, milieux, géologie...) et sensibiliser aux enjeux de préservation dans le contexte socio-économique,
- prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, développer l'esprit critique,
- permettre à l'élève d'être acteur sur son environnement proche (famille, établissement, commune, département),
- comprendre les enjeux locaux pour déboucher sur une problématique plus large, acquérir des attitudes éco citoyennes.

Description de l'action :

Le projet doit aider le jeune à connaître son environnement et comprendre les enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Les projets d'éducation à l'environnement abordent les questions d'environnement en combinant des visites terrain (sites naturels et/ou équipements techniques), des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, techniciens, professionnels, gestionnaires...) et du travail en salle. Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Ils s'appuient sur le partenariat avec une structure associative compétente sur les thématiques choisies. La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films, croquis, textes...) pourront être valorisés.

Critères d'éligibilité :

- co-construction: intervention de partenaire(s) validé(s) voir liste « Sciences – Environnement » co-validée DSDEN et Département ; transversalité disciplinaire,
- actions de terrain (visites de sites départementaux) adossées à du travail en salle,
- projet dans la durée : plusieurs interventions étalées dans le temps,
- un nombre d'heures moyen de 9 à 10 heures d'intervention par classe.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire



Où ? organiser des visites de terrains dans le département des Pyrénées-Atlantiques et du travail en salle

Avec qui ?

- les associations départementales validées qui œuvrent sur des problématiques départementales, liste consultable sur les sites internet du Département ([cliquez ici](#)) et de la D.S.D.E.N.
- les structures publiques et les collectivités ayant une mission éducative validée.

Participation du Département :

Aide financière : **100% de l'animation assurée par le(s) partenaire(s) validé(s).**
(50€ l'heure d'animation - cofinancement possible)

Modalités de paiement :

La subvention est versée directement au collège.

Le paiement interviendra dans l'année scolaire et avant le 30 juin, dès le projet achevé, à la réception de la **fiche bilan**.

Modalités d'inscription : Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Ressources :

Le Département propose l'application Nature 64, une encyclopédie gratuite qui dévoile la richesse des espaces naturels sensibles des Pyrénées-Atlantiques : faune, flore, histoire, culture, paysage... Cette application est disponible sur les I-Phone / I-Pad et les téléphones sous Android.



**Application
à télécharger**



Contact du Département :

Pôle Espaces Naturels Sensibles et Déchets

Patricia SAINT-AMON - 05 59 11 42 72 - patricia.saint-amon@le64.fr

Éducation à l'environnement et au développement durable

Action 11

Nom de l'action : Mission Nature (action nouvelle)

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :

- permettre à l'élève de découvrir la biodiversité « ordinaire » qui l'entoure par la pratique,
- réaliser des suivis de biodiversité en mettant en œuvre, avec la classe, des protocoles scientifiques portant sur des espèces très communes et faciles à observer,
- transmettre les données collectées aux chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle, alimenter la recherche et voir l'impact de leur travail sur l'avancée des connaissances de la biodiversité dans les Pyrénées-Atlantiques et en France.

Le Muséum national d'Histoire naturelle apporte des outils scientifiques et pédagogiques et un site Internet Vigie-Nature École pensés par et pour les enseignants. Il concrétise l'implication des jeunes par des restitutions aux classes sous la forme d'articles et de bilans de participation, grâce auxquels les élèves évaluent la diversité biologique au sein de leur établissement. Ils sont ainsi amenés à s'interroger sur les actions à mettre en place pour favoriser la biodiversité.

Description de l'action :

Cette mission de sciences participatives confiée aux jeunes est à la fois simple et complète. Pour aider les scientifiques ils observent la nature, appliquent un protocole et collectent les données. Enfin, les données ainsi récoltées rejoignent la base nationale Vigie-Nature, utilisée par les scientifiques pour leurs travaux. En participant, l'élève devient acteur d'un véritable programme de recherche national sur la biodiversité. Tout est mis en place pour lui permettre, de participer facilement à l'objectif de l'un des 7 observatoires déclinés :

- **Opération escargots** : protocole participatif pour différencier les espèces d'escargots dans les jardins et pour comprendre l'effet des pratiques d'entretien sur la biodiversité.
- **Oiseaux des jardins** : épier les oiseaux qui fréquentent les mangeoires installées dans vos jardins et vos cours.
- **Sauvages de ma rue** : participer au recensement des espèces végétales qui poussent dans la rue, sur les trottoirs, dans les fissures. Avec les observations réalisées par les élèves, les chercheurs pourront mieux connaître les facteurs qui régissent le développement et la répartition de la flore sauvage en ville.
- **Les placettes à vers de terre** : découvrir la vie d'un sol et son fonctionnement à travers l'étude des populations des vers.
- **Le Spipoll, Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs** : en participant les jeunes aident les scientifiques à mieux comprendre les interactions entre les plantes et les pollinisateurs et les menaces qui pèsent sur ces organismes.
- **BioLit** : étudier les algues brunes et les coquillages sur l'estran afin de comprendre les variations observées ces dernières années.
- **Vigie-Chiro** : découvrir les chauves-souris en enregistrant les ultrasons qu'elles émettent pendant leurs activités de chasse. L'enregistreur automatique est prêté par le Muséum national d'histoire naturelle sur demande.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? Toute l'année selon la période préconisée par l'observatoire utilisé.

Où ? Observations réalisées dans l'environnement proche du collège ou lors de sorties en milieu urbain ou naturel. Les observations sont à transmettre sur un compte à créer par l'enseignant sur www.vigienature-ecole.fr

Avec qui ?

- en autonomie par un enseignant sensibilisé ou formé à la pratique du dispositif Vigie Nature Ecole,
- avec les animateurs des associations ou les collectivités qui oeuvrent sur des problématiques départementales. (voir ressources)

Modalités d'inscription :

Comment ? Information et inscription sur le site www.vigienature-ecole.fr

Modalités d'inscription :

Le 5 octobre 2016, au collège Pierre Emmanuel de Pau, 80 enseignants et animateurs participaient à la formation Vigie Nature Ecole organisée par le Département 64 et le Muséum national d'histoire naturelle en partenariat avec le Rectorat et la DSDEN. Pour en savoir plus consultez le lien Vidéo (durée 2mn) suivant ([cliquez ici](#))

Contact du Département :

Pôle Espaces Naturels Sensibles et Déchets
Patricia SAINT-AMON - 05 59 11 42 72 - patricia.saint-amon@le64.fr

*sciences participatives
dans les Pyrénées-Atlantiques
Observons la nature pour mieux la protéger*

Éducation à l'environnement et au développement durable

Action 12

Nom de l'action: Planète précieuse « Mon territoire en jeu »

Modalité de l'Action: Contact direct avec l'organisateur



Objectifs de l'action:

- développer le sens critique des élèves et les sensibiliser aux enjeux de développement durable,
- conduire une réflexion sur les possibilités de mise en œuvre des principes du développement durable au quotidien,
- permettre de passer des principes et enjeux globaux du développement durable à des réflexions plus locales.

Description de l'action:

Présentée comme un jeu (plateau, carte), Planète précieuse « Mon territoire en jeu » permet aux élèves d'aborder de manière ludique, les différentes problématiques du développement durable comme les ressources, l'aménagement du territoire, le paysage... L'animation s'appuie sur les principes du débat, de la concertation et de la coopération.

Le dispositif propose un déroulement dans la durée en 4 temps, dont 2 phases sont animées par des intervenants formés. Cette version a formé spécifiquement 16 animateurs issus de 8 structures du territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Depuis 2016, le dispositif propose l'option « CHANGEMENT CLIMATIQUE » pour réfléchir sur ces enjeux spécifiques.

Le Département est membre du Comité de pilotage, constitué des partenaires techniques et financiers. Il est garant de l'évaluation et de l'évolution du projet. Ce Comité de pilotage est actuellement composé du Rectorat, de l'ADEME Aquitaine, des 5 Départements, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, de GRAINE Aquitaine chargé de l'animation du dispositif pédagogique. Les Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sont également mobilisés.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? inscription auprès de GRAINE Aquitaine toute l'année.

Où ? au collège en salle de classe équipée d'un tableau ou paperboard et de tables et chaises mobiles.

Avec qui ? les structures du département formées au dispositif en présence indispensable d'un référent identifié pour chaque classe (enseignant).

Modalité de paiement:

Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional avec l'Association GRAINE Aquitaine, participe au dispositif Planète précieuse « Mon territoire en jeu ». Ce partenariat permet aux collégiens de bénéficier gratuitement d'animations pédagogiques et de sensibilisation au développement durable.

Modalités d'inscription:

Comment ? Information et inscription auprès de l'association GRAINE Aquitaine www.planeteprecieuse-aquitaine.fr

GRAINE Aquitaine - 8 rue de l'Abbé Gaillard - 33830 BELIN-BELIET 05 56 88 19 07 - infos@graine-aquitaine.org

Quand ? toute l'année

Contact du Département:

Pôle Espaces Naturels Sensibles et Déchets

Patricia SAINT-AMON - 05 59 11 42 72 - patricia.saint-amon@le64.fr



Découverte des métiers et formations

Action 13

Nom de l'action: Forum des métiers et formations

Modalité de l'action: Contact direct avec le service concerné du Département

Objectifs de l'action:

- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail,
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel.

Description de l'action:

Il s'agit de :

1. soutenir les établissements publics collèges-lycées organisateurs de forums de formations et métiers. Ces forums sont éligibles s'ils remplissent les conditions suivantes :
 - validés par l'Inspection académique,
 - dimension territoriale souhaitée : Zones d'animations pédagogiques (Z.A.P.),
 - partenariat : Centre d'information et d'orientation (C.I.O.), Collectivités territoriales, autres collèges ou lycées (publics ou privés) 5 au minimum, organismes de formation, associations de professionnels...
2. favoriser les déplacements des collégiens pour se rendre vers les forums dans les Pyrénées-Atlantiques, financés par le Département, ou pour participer à des opérations organisées en partenariat avec le Département dans le cadre de la semaine de l'industrie ou de la semaine « école/entreprise ».

1 - Organisation de forums

Par qui ? EPLE porteur de projet

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au sein du Département

Participation financière du Département :

subvention à l'établissement porteur du projet (montant attribué en fonction du budget de la manifestation).

Modalité de paiement: subvention versée à l'EPLE porteur de projet après vote de la Commission permanente et à réception du bilan de l'événement.

Modalités d'inscription: transmettre une demande de subvention 3 mois au moins avant l'événement.

2 - Déplacements

Pour qui ? 4^e/3^e prioritairement

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au sein du Département

Participation financière du Département :

subvention de fonctionnement au collège pour la prise en charge du déplacement à hauteur de 80 %.
Les déplacements mutualisés devront être prioritaires.

À charge du collège: 20 % des frais de déplacement

Modalité de paiement: la subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Département).

Modalités d'inscription: Transmettre une demande de subvention 1 mois au moins avant le déroulement de l'action.

Contact du Département :

Pôle Vie des collégiens

Christine DELABOST - 05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Découverte des métiers et formations

Action 14

Nom de l'action : Parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :

- sensibiliser les élèves aux filières de l'industrie telles que l'aéronautique, l'agroalimentaire et la chimie qui connaissent des développements importants et qui manquent de main-d'œuvre qualifiée,
- offrir les conditions d'une orientation choisie vers des formations menant aux métiers de l'industrie par une information des élèves, de leur famille et des enseignants,
- favoriser l'immersion en entreprise et en centre de formation notamment par des stages d'observation,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel.

Description de l'action :

Le département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un tissu industriel riche et varié porté par de grandes unités industrielles (Turboméca, Dassault Aviation, Arkema, Toray, Euralis...) et relayées par de nombreuses TPE/PME.

Aujourd'hui, il s'agit de faire connaître ces filières auprès des collégiens par des actions ayant une approche globale et transverse sur les différents secteurs d'activité, s'appuyant sur les réseaux locaux d'entreprises et s'inscrivant dans la durée.

Les actions doivent s'inscrire dans le cadre du parcours d'orientation de l'élève et doivent suivre les 3 étapes ci-après :

1. s'appuyer sur un projet partenarial et de proximité

Il s'agit d'un prérequis afin de faire le lien entre l'environnement immédiat de l'élève et l'entreprise.

Pour cela, les collèges pourront s'appuyer sur des partenaires ressources (exemples : centres de formation, lycées professionnels et technologiques, entreprises, associations de professionnels...).

2. permettre les échanges avec les professionnels

Intervention de professionnels en collège et/ou visite d'entreprises pour présenter les métiers et leurs exigences, leur finalité dans la chaîne de production, l'innovation dans laquelle ils peuvent s'inscrire...

3. favoriser la connaissance des filières de formation

Visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation..., afin de faire les liens entre les métiers présentés et la formation qu'ils exigent et d'exposer clairement les filières conduisant aux métiers présentés.

Participation aux événements organisés dans les Pyrénées-Atlantiques (Semaine École - Entreprise/semaine de l'industrie/salonAéroAdour...).

Afin de faire partager leur expérience, les collégiens réaliseront des actions de restitution : un reportage de leur projet (photos-vidéo, expo) qui sera diffusé dans le collège.

Pour qui ? 4^e/3^e prioritairement

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire - possibilité d'un parcours sur plusieurs années.

Où ? Aquitaine/Midi-Pyrénées.

Participation du Département :

L'aide financière est définie en fonction du budget prévisionnel du projet, plafonnée à 1 000 € par collège et par an. Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant (toujours dans la limite du plafond de 1000€).

À charge du collège : solde net du projet dont 20 % des déplacements.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la **facture de transport en cas de déplacement et de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Ressource : exposition itinérante « Tous les métiers sont mixtes » de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit).

Contact du Département :

Pôle Vie des collégiens

Christine DELABOST - 05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Sécurité

Action 15

Nom de l'action: Sensibilisation à la sécurité routière

Modalité de l'Action: Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :

- sensibiliser au respect du Code de la route, au partage de la voie, à la sécurité routière et au futur rôle de conducteur,
- prendre soin de sa vie et de celle des autres,
- lutter contre les comportements à risque et les incivilités sur la route et dans les transports en commun,
- promouvoir des modes de transports doux.

Description de l'action :

Le Département, dans le cadre de son partenariat avec l'association Prévention routière, soutient les actions ayant pour objectif la sensibilisation à la sécurité routière.

L'association développe des actions d'éducation routière en collège et élabore des supports pédagogiques qu'elle met à la disposition des enseignants. Ces supports, fortement interactifs, facilitent les échanges entre les élèves et leurs enseignants.

Exemples de thématiques :

- Cyclo expérience, exercices sur simulateur deux-roues motorisés, mortel scooter (témoignages de jeunes accidentés), équipement...
- Autopsie d'un accident,
- Alcool, cannabis et conduite...

Elle propose également des interventions adaptées à l'âge et aux modes de déplacements des enfants et des jeunes. Elles peuvent prendre de multiples formes : interventions en classe, animations de débats ou d'ateliers thématiques (vitesse, alcool...) ou encore d'exercices en milieu protégé.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Prévention des Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), coordonné par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, des actions peuvent être menées par d'autres partenaires.

Exemple Méca MX 64 - Tel : 05 59 02 63 56 - mecamx64@orange.fr : Prévention des incivilités et des violences routières. Accompagnement et éducation au bon entretien de son 2 roues motorisé, en respect avec la réglementation.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au collège ou extérieur



Participation du Département :

Le Département, dans le cadre de son partenariat avec l'Association Prévention routière, permet aux collégiens de bénéficier gratuitement des actions menées.

Modalités d'inscription : information et inscription auprès de :

Association Prévention routière - Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques
10, rue Lapouble - 64000 PAU
Tél. : 09 67 17 97 46 - preventionroutiere64@wanadoo.fr

Ressource : CANOPE peut mettre à disposition des établissements un simulateur de conduite.

Contact du Département :

Pôle Vie des collégiens
Christine DELABOST - 05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Vivre ensemble

Action 16

Nom de l'action: Collégien(ne) citoyen(ne)

Modalité de l'Action: Appel à projet

Objectifs de l'action:

- favoriser la citoyenneté, le respect de l'autre et prévenir les comportements à risque,
- contribuer à l'égalité des chances et à l'apprentissage du mieux vivre ensemble,
- renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes.

Description de l'action:

Cela doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement citoyen chez les collégiens.

Le projet devra s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : lutte contre les discriminations (handicap, racisme, sexisme, homophobie...), lien intergénérationnel, prévention des violences et lutte contre le harcèlement, éducation aux médias et à l'information, éducation à la santé.

Critères d'éligibilité :

- la conformité au descriptif de l'action,
- une animation construite sur une pédagogie active et participative,
- la démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...) et en lien avec les missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.),
- la mobilisation d'un ou de plusieurs partenaires éducatifs locaux, extérieurs au collège (association ou autres ressources locales).

Seront privilégiés les projets faisant apparaître :

- les axes structurants pour l'établissement, s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Education nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée (liste à consulter sur www.education.gouv.fr > le système éducatif > les partenaires > Les associations agréées et/ou subventionnées) et notamment les partenaires locaux suivants :

Contact des associations départementales d'éducation populaire	Exemples d'actions menées
Association départementale des Francas et ses structures affiliées (animation Francas de Pau et Patronage Laïque des Petits Bayonnais) Anne Halley des Fontaines - 05 59 84 01 01 - francas64@wanadoo.fr	Engagement et initiatives des collégiens : « <i>Graines de philo</i> », « <i>jeux et citoyenneté</i> », « <i>Agis pour tes droits</i> », « <i>A vous la parole</i> » (webradio), « <i>Associations temporaires d'enfants citoyens (ATEC)</i> » <i>éducation aux numériques, jeu de piste littéraire, gestion des conflits</i>
Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement Coralie BARREAU - 05 59 32 00 66 - lepa64@laligue.org	Engagement, citoyenneté, laïcité, lutte contre les discriminations : « <i>Jouons la carte de la fraternité</i> », « <i>Des clefs pour faire société</i> », expositions et livrets pédagogiques...
Pistes Solidaires Pauline BAUDOU - 09 81 09 69 83 europedirectppa@pistes-solidaires.fr	Prévention santé et relation garçon / fille : « <i>Découverte des grandes étapes de la construction européenne et de l'impact de l'Union Européenne à travers des méthodes d'éducation non-formelle</i> ».
Association Les Petits Débrouillards Aquitaine - Antenne des Pyrénées-Atlantiques Myriam BAGUR - 05 59 41 13 01 64@lespetitsdebrouillards.org	* Pour les classes de 4 ^{ème} , prévention santé et relation garçon / fille : « <i>Adolescent, ado-les-cente, se connaître et vivre ensemble</i> » * De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} , Projet H « <i>Être Humain – Vivre ensemble</i> » : notion de diversité, d'égalité, de stéréotypes, de préjugés, de racisme, d'interculturalité



Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège ou à l'extérieur

Avec qui ? au moins un partenaire extérieur et notamment les associations locales agréées au niveau national

Participation du Département :

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière du Département dédiée à cette action. Elle est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 50 € de l'heure).

À charge du collège :

le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement :

la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Ressource : exposition itinérante « Tous les métiers sont mixtes » de l'association Femmes ici et ailleurs.

Contact du Département :

Pôle Jeunesse

Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@le64.fr

Vivre ensemble

Action 17

Nom de l'action: Citoyenneté numérique

Modalité de l'Action: Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action:

- apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par les nouveaux médias tout en assurant leur protection, celle de leur identité numérique et de leur vie privée sur internet,
- permettre une pratique raisonnée et responsable des nouveaux outils de l'information et de la communication et en particulier des réseaux sociaux et de l'intérêt d'apprendre à se « déconnecter ».

Description de l'action:

Après une description du cadre général qui devrait régir le monde d'internet (nétiquette, respect du droit et garder un esprit critique) 2 grandes thématiques sont abordées :

- ma vie sur internet : mon identité sur la toile, mon pseudo, ma photo, mon mot de passe, les traces
- savoir vivre avec les autres sur internet : politesse, liberté d'expression, respect de la vie privée, droit à l'image, droits d'auteur, téléchargements, chaînes et canulars.....

Format:

- L'intervention de Numérique64 est assurée par un technicien en accompagnement numérique
- Il intervient pour une durée de 2 heures par classe
- Il utilise un poste informatique de l'ADN connecté à internet par le réseau de l'établissement (tests préalables)
- Les supports et contenus de l'intervention sont laissés aux enseignants présents ainsi que l'adresse du site internet ressource

Pour qui ? les élèves de 6e et/ou de 5e ; (nombre pouvant être limité en fonction des possibilités d'intervention des cyber-bases)

Collèges ? public et privé dans la limite de 10 collèges/an

Quand ? durant l'année scolaire

Avec qui ? les 2 animateurs médiateurs de l'Agence Départementale du Numérique

Participation du Département:

Intervention à titre gratuit

Modalités d'inscription: Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de:

Agence Départementale du Numérique

Madame Claude POULAIN - 05 59 90 19 90 - claud.poulain@numerique64.fr

Quand ? Pour obtenir des informations, dès avril 2017. Pour les inscriptions, à partir de septembre 2017 et durant toute l'année scolaire 2017-2018.

Ressource:

- site internet dédié : <http://citoyennete.numerique64.fr>
- outils pédagogiques en ligne, mis à disposition des enseignants après l'intervention des cyber-bases

Contact du Département:

Pôle Vie des collégiens

Christine DELABOST - 05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Vivre ensemble

Action 18

Nom de l'action: **Agenda 21 de collège (action nouvelle)**

Modalité de l'Action: **contact direct avec le service concerné du Département**

Objectifs de l'action:

- comprendre et identifier les enjeux du développement durable sur son territoire et au sein de son collège,
- élaborer un programme d'actions de manière participative répondant aux enjeux identifiés selon la méthodologie de l'Agenda 21,
- mettre en œuvre et évaluer des actions pour améliorer la situation du collège en matière de développement durable.

Description de l'action:

Appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un Agenda 21 d'établissement.

Trois phases rythment la création et la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Collège :

1. L'Engagement

- un professeur et ses élèves sont volontaires pour piloter la démarche ;
- ils sont formés pour devenir animateurs de l'Agenda 21 de leur collège : intervenants, débats, recherches, ateliers sur tout ou partie des finalités du développement durable ;
- ils identifient des enjeux prioritaires pour leur collège (par exemple : la lutte contre les incivilités dans la cours, la solidarité...).

2. La Participation

- ils restituent leur travail auprès des autres « acteurs » du collège : communauté éducative, autres classes, personnel technique et administratif, parents d'élèves...
- sur cette base, tous les acteurs élaborent et adoptent un programme d'actions pour améliorer la situation (par exemple : création d'affiche pour sensibiliser à l'égalité fille-garçon, jumelage avec un collège transfrontalier...);
- ils mettent en œuvre le programme d'actions.

3. L'Evaluation

Les collégien.ne.s mesurent l'impact des actions mises en œuvre, présentent les résultats à l'ensemble des parties prenantes. Les participant.e.s décident de la poursuite ou non des actions. Cela doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement éco-citoyen chez les collégien(ne)s.

Critères d'éligibilité:

- la conformité au descriptif de l'action,
- l'articulation avec les dispositifs existants ou en cours de création (Conseil de la vie collégienne, parcours citoyen...),
- l'implication de l'ensemble des acteurs du collège,
- la participation de toutes et tous aux prises de décision,
- la lisibilité du pilotage dans la durée.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège ou à l'extérieur



Participation du Département:

Appui et expertise technique des services départementaux en charge de la démarche « Agenda 21 » tout au long du déroulé du projet (de sa genèse et son évaluation).

Modalités d'inscription: inscription et information auprès du Pôle Agenda 21 (voir contact ci-dessous).

Contact du Département:

Pôle Agenda 21

Fabrice FLOCH – 05 59 11 43 95 - fabrice.floch@le64.fr

Découverte des institutions

Action 19

Nom de l'action: Découverte de l'Institution départementale

Modalité de l'Action: Contact direct avec le service concerné du Département

Objectifs de l'action:

- favoriser la connaissance de l'Institution départementale et de son fonctionnement,
- découvrir les métiers du Département,
- appréhender le rôle d'un élu local,
- permettre l'expression des jeunes dans un cadre institutionnel.

Description de l'action:

Pour les collégiens, il est proposé le programme de visite suivant sur une durée d'environ 2 heures:

- visite du site et présentation de l'histoire, patrimoine et architecture par l'Association Destination Patrimoine,
- présentation du fonctionnement et des missions de l'Institution départementale,
- découverte des métiers du Département,
- rencontre et échanges collégiens/élus.

Pour qui ? tous niveaux dans la limite d'une visite par collège (maximum: 1 bus)

Collèges ? public et privé dans la limite de 10 collèges/an

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? à l'Hôtel du département (visite de l'Hôtel du département et du Parlement de Navarre à Pau)



Participation du Département:

- visite gratuite,
- distribution d'outils pédagogiques,
- prise en charge du coût de déplacement plafonnée à 80 % de la facture.

Modalité de paiement: la subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Département).

Modalités d'inscription:

Comment ? compléter le formulaire d'inscription à télécharger sur www.le64.fr > Education > Projet éducatif départemental

Quand ? l'inscription se fait 1 mois au préalable auprès du contact ci-dessous.

Contact du Conseil Département:

Pôle Jeunesse

Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@le64.fr

Découverte des institutions

Action 20

Nom de l'action: **Découverte des institutions et des lieux de mémoire**

Modalité de l'Action: Appel à projet

Objectifs de l'action:

- connaître les institutions décisionnelles de la République à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et européenne,
- comprendre les valeurs et le fonctionnement des institutions et appréhender le rôle de leurs représentants.
- découvrir les lieux de mémoire à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.

Description de l'action:

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions et valeurs de la République. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire (Histoire-Géographie, Français, Éducation civique...).

Le projet comporte:

- une action en collège: organisation de débats, interviews et invitation de personnalités au collège, expositions...
- une sortie: visite d'une institution locale (mairie, tribunal...) et/ou nationale (Assemblée nationale, Sénat...) et/ou européenne (Parlement européen...) et/ou d'un lieu de mémoire (Camp de Gurs, Mémorial de Verdun,...).

Pour qui ? tous niveaux (un projet/an/établissement)

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans l'établissement et à l'extérieur

Participation du Département:

L'aide financière est définie en fonction du budget prévisionnel du projet, plafonnée à 500 €/ collège / an. Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant (toujours dans la limite du plafond de 500€).

À charge du collège: le solde net du coût du projet et 20 % des frais de déplacements.

Modalité de paiement: la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours et de la facture de transport en cas de déplacement.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription: Saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Contact du Département:

Pôle Vie des collégiens

Christine DELABOST - 05 59 11 42 24 - christine.delabost@le64.fr

Alimentation

Action 21

Nom de l'action: **Manger Bio&Local, Labels et Terroir**

Modalité de l'Action: **Appel à projet**

Action 21-a Sensibilisation des collégiens à une alimentation éco-responsable

Objectifs de l'action:

- sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et les faire adhérer à la démarche,
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité,
- éduquer au goût.

Description de l'action:

- Le Département a initié la démarche « Manger Bio&Local, Labels et terroir » en 2010. Aujourd'hui, tous les collèges publics disposant d'un service de restauration départemental sont engagés. Sur les 4 axes qui composent la démarche, le Département accompagne les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives. Dans ce cadre, une aide départementale est proposée aux collèges afin de mettre en œuvre un projet éducatif en la matière (exemple : visite de fermes, ateliers cuisine, jardins potagers...).

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? collèges publics engagés dans la démarche « Manger Bio&Local Labels et Terroir »

Quand ? tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Action 21-b Halte au gaspillage alimentaire

Objectifs de l'action:

- comprendre son environnement pour mieux le préserver et économiser les ressources,
- transmettre des connaissances et des bonnes pratiques pour permettre à chacun de diminuer le gaspillage alimentaire.

Description de l'action:

- Le Département, les syndicats mixtes et les collectivités en charge du traitement des déchets peuvent accompagner le collège pour la réalisation d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour être soutenu, ce projet devra suivre plusieurs étapes :

- réaliser un état des lieux : identifier les postes de gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires,
- établir des indicateurs de suivi de projet : pesées des bacs de récupération des déchets avant et après la sensibilisation, nombre de plateaux vides...,
- expliquer la chaîne de production et de gestion du déchet : gaspillage, tri, traitement et valorisation – comment éviter la production de déchets...
- proposer des pistes d'amélioration : dimensionner son assiette selon son besoin réel afin de rendre son plateau sans «reste», trier pour développer le compostage des déchets alimentaires, installer des tables de découverte...

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? collèges publics engagés dans la démarche « Manger Bio&Local Labels et Terroir »

Quand ? tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Avec qui ? Les projets sont coordonnés par Association d'idées – Goli HASHEMI – 06 85 67 99 18 - contact.ai64@gmail.com
Des groupements de producteurs existent sur le département et proposent des visites de fermes : CIVAM Bio Béarn, « Bienvenue à la ferme », B.L.É., Idoki, UPF, etc.

Syndicats mixtes et collectivités en charge du traitement des déchets, associations d'éducation au développement durable.

Ressources :

Guide du réseau départemental des fermes d'accueil éducatif, 2 DVD « nos enfants nous accuseront » et « we feed the world ».

Participation du Département:

Le collège peut déposer un projet par action (sensibilisation et gaspillage alimentaire), dont chacun peut faire l'objet d'une subvention plafonnée à 1 000 €. Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80% de leur montant (toujours dans la limite du plafond de 1000€).

À charge du collège: solde net du(es) projet(s), frais de déplacements 20 % du montant réel.

Modalités de paiement: la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours, accompagnée de **la facture de transport en cas de déplacement**. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription: saisir sa demande en ligne sur <http://ped.le64.fr> du 1^{er} avril au 5 juin 2017.

Pour information, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'inscrit dans l'opération nationale « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » portée par l'ADEME, dont l'objectif est de réduire de 30% le gaspillage alimentaire. A ce jour, 15 collèges du département participent à la démarche en menant des actions concrètes et animations dans ce cadre.

Contact du Département:

Pôle Vie des collégiens

Karine LE CALVAR - 05 59 11 40 31 - karine.le-calvar@le64.fr

Sport

Action 22

Nom de l'action: **En vélo, c'est la classe !**

Modalité de l'Action: **Contact direct avec le service concerné du Département**

Objectifs de l'action:

- sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo, mode de déplacement alternatif,
- sensibiliser les jeunes à leur environnement urbain,
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

Description de l'action:

La pratique du vélo permet de redécouvrir son environnement urbain, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il améliore aussi la santé de ses adeptes. L'objectif de cette opération est de donner le goût du vélo, comme mode de déplacement quotidien aux jeunes.

Il s'agit de définir, en lien avec les collègues volontaires, un programme annuel visant la promotion et la pratique du vélo auprès des jeunes. Ce projet sera construit en concertation avec les équipes pédagogiques de l'établissement et les associations de parents d'élèves.

Ce programme se composera de plusieurs actions et se déroulera durant toute l'année scolaire. Ce programme sera à géométrie variable selon les collèges intéressés. Exemple d'actions à monter :

- atelier collaboratif Département-Collège sur la réalisation d'un plan d'itinéraires cyclables à aménager dans un rayon de 3 à 5 km autour du collège, pour s'y rendre en sécurité (atelier à partir de cartes, d'images numériques...)
- pratique du vélo sur piste éducative et dans la rue avec les associations de prévention et de sécurité routière
- montage d'un camp séjour vélo avec définition des étapes, sensibilisation aux déplacements cyclables en théorie et en pratique, reportage photo...
- diagnostic des pratiques dans les établissements via enquêtes jeunes
- ateliers scientifiques sur les bienfaits du vélo et/ou étude sur la mécanique du vélo en technologie, etc.

Pour qui ? 6^{ème} et 5^{ème} prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention du service organisateur) et les parents de ces élèves

Collèges ? publics et privés : 6 établissements maximum

Quand ? Durant toute l'année scolaire 2017-2018

Où ? Au collège, à ses abords, dans les territoires limitrophes et transfrontaliers (Navarre et Gipuzkoa)

Participation du Département :

Aide à l'ingénierie dans le montage de projet, mise à disposition de mallettes pédagogiques, mise en relation éventuelle avec des associations partenaires.

Possibilité d'aides financières selon l'opportunité du projet.

À charge du collège : Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction du projet. Des solutions pourront être envisagées pour les élèves qui n'ont pas de vélo.

Modalités d'inscription :

Comment ? Inscription et Information auprès du pôle nouvelles mobilités et urbanisme du Département (voir contact ci-dessous).

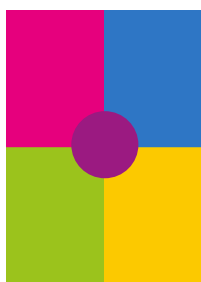
Quand ? Avant le 30 juin précédant l'année scolaire

Contact du Département :

Pôle nouvelles mobilités et urbanisme

Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES - 05 59 46 51 65 - sabine.etcheverry@le64.fr

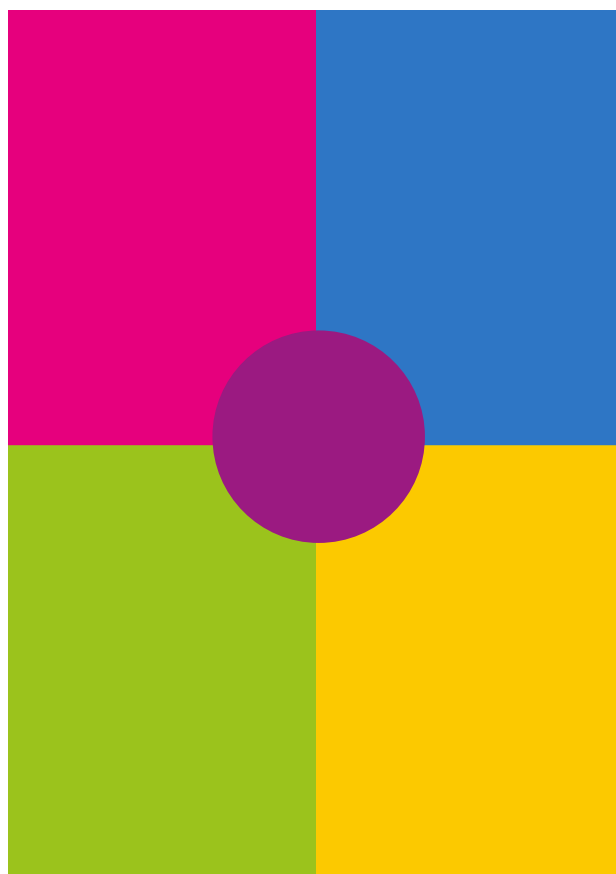




Vos contacts
au Département

Vos contacts au Département

Myriam SOULA Chargée de mission Aménagement culturel et enseignement artistique Poste téléphonique: 05 59 11 44 02 Mail: myriam.soula@le64.fr	Action 1: spectacle vivant, arts plastiques et littérature (P.D.E.A.C.) Action 2: grandir avec la culture Action 3: collègue au cinéma
Léa ETCHEGOYHEN Chargée de mission politique linguistique et culture basque Poste téléphonique : 05 59 46 51 15 Mail: lea.etchegoyhen@le64.fr	Action 4: susciter la pratique de la langue basque
Laurence HOURCOURIGARAY Instructrice Pôle Coopération transfrontalière Poste téléphonique: 05 59 46 51 24 Mail: laurence.hourcourigaray@le64.fr	Action 5 : voyages scolaires éducatifs / transfrontaliers 5a – j MUEVETE !
Christine DELABOST Gestionnaire Pôle Vie des collégiens Poste téléphonique: 05 59 11 42 24 Mail: christine.delabost@le64.fr	Action 5 : Voyages scolaires éducatifs / transfrontaliers Action 5-b : Voyages scolaires éducatifs Action 13 : forums des métiers et des formations Action 14 : parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie Action 15 : sensibilisation à la sécurité routière Action 17 : citoyenneté numérique Action 20 : découverte des institutions et des lieux de mémoire
Colette LAPLÉCHÈRE Chargée de mission Aménagement culturel et action linguistique - Iniciativa Poste téléphonique : 05 59 11 45 13 Mail : colette.laplechere@le64.fr	Action 4 bis : susciter la pratique de la langue béarnaise/gasconne/occitane
Marie-Hélène SOLINHAC Gestionnaire Animations Sportives Poste téléphonique: 05 59 11 42 29 Mail: marie-helene.solinhac@le64.fr	Action 6 : sensibilisation au milieu montagnard « Pilou Page » Action 7 : éducation et sport de pleine nature Action 7 bis : sections sportives agréées par le rectorat
Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ Médiateurs du patrimoine Poste téléphonique: 05 59 37 97 20 Mail: ospitalea.cg.fr	Action 8 : séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea
Patricia SAINT-AMON Chargée de mission Éducation et sensibilisation à l'environnement Poste téléphonique: 05 59 11 42 72 Mail: patricia.saint-amon@le64.fr	Action 10: environnement sciences et société (P.D.E.A.C.) Action 11: mission Nature Action 12: planète précieuse « mon territoire en jeu »
Laura DUVIGNAU (coordinatrice du P.E.D.) Chargée de mission Jeunesse et actions éducatives Poste téléphonique: 05 59 11 47 03 Mail: laura.duvignau@le64.fr	Action 16: collégien citoyen Action 19: découverte de l'Institution départementale
Pau: Carine FREYSSINET – 05 59 84 97 60 Bayonne: Térèse GARCIA-LARRACHE – 05 59 03 93 93 Service des Archives - archives@le64.fr	Action 9 : découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire)
Karine LE CALVAR Chargée de mission Hygiène et Sécurité alimentaire Poste téléphonique : 05 59 11 40 31 Mail : karine.lecalvar@le64.fr	Action 21: manger Bio&Local, Labels et Terroir
Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES Chargée de mission Urbanisme et aménagement Poste téléphonique : 05 59 46 51 65 Mail : sabine.etcheverry@le64.fr	Action 22 : en vélo, c'est la classe !
Fabrice FLOCH Chargé d'étude et de projet Pôle Agenda 21 Poste téléphonique : 05 59 11 43 95 Mail : fabrice.floch@le64.fr	Action 18 : Agenda 21 de collège



Le Département des Pyrénées-Atlantiques
64, avenue Jean Biray - 64058 Pau cedex 9